AG.2223.001



CONVOCATION



RÉUNION ORDINAIRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de tous les membres de l'Alliance

(CAF, CSSDM, Peter Hall)

Jeudi 25 mai 2023, 17 h 30* **AU CENTRE ANTIQUE**

(6086, rue Sherbrooke Est, Montréal. Métro Cadillac)

* Session du matin à 10 h au secrétariat de l'Alliance pour les membres qui travaillent en soirée.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption d'un procès-verbal
- Rapport annuel du Conseil d'administration
- Sujets divers

Ayez en main votre carte de membre 2023 pour éviter un délai d'identification.

Si vous avez besoin d'un service d'interprètes LSQ, prière de communiquer avec laurence.calixte@alliancedesprofs.qc.ca avant 16 h, le lundi 22 mai.

98 %





C'est dans un Théâtre Saint-Denis bien rempli que s'est tenue la réunion extraordinaire de l'Assemblée d'unité de négociation CSSDM le 16 mai dernier. À cette occasion, nous avons fait état de la négociation et dévoilé le projet de plan d'action-mobilisation pour la phase de pression à mettre en place dès la rentrée scolaire. Il n'a pas fallu attendre la fin de la présentation pour remarquer l'énergie qui se dégageait de la salle et la combativité des membres! J'ai rapidement senti que nous étions sur la même longueur d'onde, unis et prêts à nous

battre pour améliorer nos conditions de travail. D'ailleurs, c'est plus de 98% des membres qui ont voté pour une grève générale illimitée légale à exercer au moment opportun. Nous avons tous été soulevés et émus par ce pourcentage si élevé. Les interventions des personnes au micro ont été pertinentes, rassembleuses et axées sur la collectivité. J'ai de la difficulté à qualifier la fierté que mes collègues et moi avons ressentie en vous écoutant. Les membres ont laissé de côté leurs craintes personnelles au bénéfice du bien commun, la solidarité était au rendez-vous. Quelle soirée extraordinaire qui marquera, j'en suis certaine, l'histoire de l'Alliance!

Nous savons maintenant jusqu'où nous sommes prêts à aller, ensemble, pour améliorer nos conditions d'exercice, les conditions d'apprentissage des élèves et la défense de l'école publique. Nous savons qu'il faut agir, maintenant, pour freiner la désertion des profs et l'abandon



de la profession, avant qu'il ne soit trop tard. Et cela passe par une meilleure composition de la classe, par une rémunération à la hauteur de notre apport à la société et par un allègement de la tâche. Nous nous battrons corps et âme pour y arriver. Nous voulons être des leaders dans ce combat. D'ailleurs, l'Alliance est l'un des premiers syndicats de la fonction publique à se voter un mandat de grève.



CHANGEMENT RADICAL

Le mandat de grève générale illimitée que nous nous étions donné en 2021, en assemblée virtuelle, était ni plus ni moins qu'une menace pour faire avancer la négociation. Ce mardi 16 mai, j'ai senti que nous sommes vraiment prêts à utiliser ce mandat, et ce, le plus rapidement possible. C'est un changement radical et j'en suis ravie!

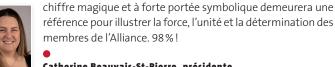
La délégation du Conseil fédératif de négociation de la FAE aura d'autant plus d'énergie et de confiance après vous avoir entendus et avec ce mandat on ne peut plus fort que vous nous avez donné. Nous le por-





terons fièrement lors du prochain Conseil fédératif de négociation, le 16 juin prochain. Nous sommes convaincus que les membres des autres syndicats affiliés auront cette même détermination, cette même combativité et ce même feu que nous avons vu brûler dans la salle mardi.

Une chose est certaine, vous pouvez compter sur nous pour persuader nos collègues de la nécessité d'aller dans cette direction! J'espère que ce



membres de l'Alliance. 98%!

Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES LISTE DE PRIORITÉ ET BASSINS SAI MIXTE — AFFECTATIONS POUR 2023-2024



Toutes les personnes inscrites à la liste de priorité et qui font partie des bassins auront accès à un affichage par l'entremise

du site SAI à compter de 16 h le 2 juin, jusqu'à 9 h le 6 juin. Tout comme l'année dernière, il n'y aura pas d'assemblée de placement en personne pour les enseignantes et enseignants des champs 01, 02 et 03 de la liste de priorité.

Les postes et contrats offerts à cette séance SAI mixte seront ceux menant à la permanence, les contrats de plus de 50 %, ceux liés à l'exercice des droits parentaux ainsi que les contrats et affectations qui doivent être directement offerts aux personnes inscrites dans les bassins. Le CSSDM procédera aux affectations dès la fermeture de cette séance. Les personnes qui obtiendront une affectation seront avisées par courriel. La date d'entrée en fonction sera le 23 août 2023 dans la plupart des cas.

ORDRE D'AFFECTATION

Les affectations sont offertes en premier lieu aux enseignantes et enseignants inscrits sur la liste de priorité selon leur rang. Par la suite, les affectations qui n'ont pas été choisies sont offertes dans le respect de l'ordre des bassins, de la façon illustrée dans l'exemple qui suit :

Champ 12, français au secondaire — M. X est inscrit au bassin d'admissibilité à des contrats à temps partiel et Mme Y est inscrite au bassin de suppléance occasionnelle. Si les deux demandent la même affectation, c'est M. X qui l'obtiendra, étant donné qu'il est dans un bassin supérieur à celui de Mme Y.

Cependant, si ces deux personnes étaient inscrites dans le même bassin, l'affectation pourrait être offerte à l'une ou l'autre, car il n'y a pas de priorité entre les enseignantes et enseignants à l'intérieur d'un même bassin.

FAITES UN CHOIX ÉCLAIRÉ

Puisque vous avez l'obligation d'accepter l'affectation que vous avez choisie et qui vous est confirmée par le CSSDM, nous vous recommandons de ne postuler que pour les contrats et affectations qui vous intéressent vraiment. En effet, si vous refusez un contrat ou une affectation alors que vous y avez posé votre candidature, vous serez considéré comme étant démissionnaire et votre dossier d'employé sera fermé par le CSSDM.

Lisez attentivement toutes les informations de l'affichage, car certaines affectations ne font pas automatiquement l'objet d'un contrat. En cas de doute, informez-vous.

SAI-LISTE DE PRIORITÉ OU SAI-BASSINS?

Les personnes inscrites sur la liste de priorité sont aussi automatiquement inscrites dans le bassin des contrats à temps plein (EBLP). Vous avez donc accès aux deux types d'offres d'affectation. Nous vous rappelons que la priorité que vous détenez ne vaut que pour les postes offerts à la liste de priorité (postes menant à la permanence, contrats de plus de 50% et liés aux droits parentaux). Si vous choisissez un autre type de poste (contrat de moins de 50%, remplacement à durée indéterminée, entre autres), vous ne détenez pas cette priorité, puisque l'octroi de votre choix s'effectue via le bassin des contrats à temps plein (EBLP) et non pas via la liste de priorité.

Pour plus d'informations, nous vous recommandons de visiter régulièrement le site SAI du CSSDM. Pour les enseignantes et enseignants de la liste de priorité, la liste des postes offerts à cette séance d'affectation devrait y être déposée dans les jours qui précèdent la séance d'affectation (SAI) débutant le 2 juin prochain.



Les dates des séances d'affection pour le début de l'année scolaire 2023-2024 y seront aussi publiées.

Sébastien Bergeron, conseiller

ÉDUCATION DES ADULTES

ASSEMBLÉES DE PLACEMENT EN MODE VIRTUEL — PROJET EXPÉRIMENTAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024



L'Alliance a convenu d'une entente avec le CSSDM pour la tenue des assemblées de placement de l'année scolaire 2023-2024 en mode virtuel, à titre expérimental. Ce projet prévoit que les assemblées qui se tiennent normalement en personne se dérouleront par Internet

via le site SAI. En vertu de cette entente, le désistement d'un poste de moins de 20 heures par semaine en vue d'obtenir un poste de 20 heures par semaine sera également possible lors de la troisième assemblée de placement de décembre pour le personnel enseignant temporaire ayant obtenu un poste de moins de 20 heures à la deuxième assemblée de placement.

PREMIÈRE ASSEMBLÉE DE L'ANNÉE 2023-2024 (AOÛT 2023)

L'assemblée du mois d'août se déroulera du 22 août (00 h 01) au 23 août (23 h 59). Cette séance sera réservée aux enseignantes et enseignants des listes de priorité d'emploi et de rappel. L'affectation aura lieu le 24 août. En respect de la pratique relative à l'affichage, une deuxième séance ouverte à toutes les enseignantes et tous les enseignants des différentes listes de priorité d'emploi à l'EDA (priorité, rappel, locale et étudiante) aura lieu du 25 août (18 h) au 28 août (23 h 59) afin de pourvoir les postes demeurés vacants. Il n'y aura pas de nouveaux postes. L'affectation aura lieu le 29 août.



Les informations pour les entrevues d'information et de vérification seront publiées dans le *BIS* du 29 mai 2023.

Chantal Forcier, conseillère

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

AFFICHAGE SAI MIXTE ET ÉLARGIE — BASSINS, AUTRES CHAMPS ET ÉTUDIANTS — **ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**



Cette séance d'affectation par Internet (SAI) est offerte aux enseignantes et enseignants de la liste de priorité et des bas-

sins et elle inclut les bassins autres champs et étudiants.

Les enseignantes et enseignants qui sont légalement qualifiés, mais qui souhaitent obtenir une affectation dans un champ autre que celui de leur qualification légale, doivent faire leurs choix par affichage SAI qui se déroulera du 12 juin (16 h) au 14 juin (9 h). Les étudiantes et étudiants doivent aussi, pour obtenir une

affectation, procéder à leurs choix lors de cette SAI.







Le programme reconnaissance - Membre d'une classe à part vise à mettre en lumière les membres du personnel de l'éducation et reconnaître l'importante place qu'elles et qu'ils occupent dans notre société. Il se déroulera jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement et au total 50 000 \$ en prix sont à gagner tout au long de l'année.

Le concours s'adresse à toutes celles et à tous ceux qui travaillent activement dans le milieu scolaire ou de la petite enfance, étudient dans ces domaines ou en sont retraités.

POUR PARTICIPER:

Il s'agit simplement de remplir le court formulaire en ligne.

Tous les détails et règlements du programme se trouvent également à cet endroit.

Source: Desjardins



RAPPELS — ÉDUCATION DES ADULTES



REPORT DE VACANCES

Les profs réguliers qui souhaitent travailler à leur centre durant la session d'été doivent

faire leur demande au plus tard le 31 mai 2023 en remplissant le formulaire prévu à cet effet. Ce formulaire est disponible dans Adagio, à l'adresse suivante : gestion-personnes.csdm. qc.ca/files/Formulaire-de-demande-de-reportde-vacances.pdf Pour plus de détails, consultez le BIS numéro 34 du 1er mai 2023.

ASSEMBLÉE DE PLACEMENT SESSION D'ÉTÉ 2023

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'à 23 h 59 le mercredi 31 mai 2023 pour remplir le questionnaire sous l'onglet Ma fiche signalétique sur SAI (sai.csdm.qc.ca) pour participer à l'assemblée de placement d'été. Cette assemblée se déroulera en mode virtuel (SAI) du lundi 12 juin 2023 (13 h) au mercredi

> 14 juin 2023 (midi). Pour plus de détails, consultez le BIS numéro 34 du 1^{er} mai.

Chantal Forcier, conseillère

SUGGESTION DE LECTURE



Le Comité sur les réalités des personnes autochtones et racisées propose cette semaine *Il fallait se défendre*, un livre de Maxime Aurélien et Ted Rutland, publié en avril 2023.

Programme de

reconnaissance

« Membre d'une

classe à part »

Ce livre raconte l'histoire des Bélanger, premier gang haïtien à Montréal. Témoignage inédit du Chef Maxime Aurélien, qui dresse le portrait de Montréal des années 1980 : racisme, crimes organisés, quête de dignité et de citoyenneté.

Cette histoire mérite d'être entendue pour qu'on finisse par comprendre que le phénomène des gangs provient en grande partie de la façon dont on traite les jeunes non blancs dans notre société. Et que ça ne date pas d'hier. Ainsi s'invente la ville.

Source: Chantal Guy, La Presse

CULTURE DU VIOL

Cette expression, qui a beaucoup circulé dans la dernière année, désigne la tendance à minimiser un viol ou à tenter de l'expliquer. En vrac : la fille l'avait cherché en s'habillant sexy ; elle était soûle et n'a pas dit non ; ce n'est pas un viol, car le gars l'a seulement touchée / je suis sûr qu'elle a aimé ça... À ce propos, il est utile de savoir que le Code criminel canadien reconnaît comme des agressions sexuelles les gestes non sollicités à caractère sexuel : baisers, attouchements sur les parties génitales, les fesses, les seins, les cuisses, etc. Bref, pas besoin de pénétrer pour abuser.

Le Comité féministe





Le BIS est publié chaque semaine par le Service des communications Coordination : Annie Favreau • Éditique : Marie-France Beaucher - ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTREAL -

